

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

ANNEXE 25

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme au nom de M. et Mme LAMBOTTE-EVRARD pour la régularisation de la transformation d'un bâtiment agricole en logement et la modification de parement du volume annexe sur un terrain situé Chauveheid, 73 à 4987 Stoumont, et cadastré 4^e division, section C n°765V- 765W - 765G2.

Le projet s'écarte des normes indicatives du Guide régional d'urbanisme en ce qui concerne:

- parement en bois
- cheminée non située à proximité du faîtage

et présente les caractéristiques suivantes :

- Art. D.IV.40 les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation – Guide régional d'urbanisme

Le dossier peut être consulté **sur RDV**, à **l'accueil** de l'administration, le lundi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h, le mardi et le jeudi de 9 h à 12 h, ou à un autre moment sur RDV (à prendre au moins 24h à l'avance) à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues **SUR RDV** auprès du service urbanisme (☎ : 080/29.26.56) tous les jours ouvrables du lundi au jeudi de 9 h à 12 h, par téléphone ou par mail à urbanisme@stoumont.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 29.07.2026 au 31.08.2026 au collège communal¹ :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Stoumont, Route de l'Amblève, 41 à 4987 Stoumont ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : ann-sophie.moes@stoumont.be –

Par le Collège,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre f.f.,

O. Troch

Ph. Goffin

¹ Les enquêtes publiques et annonces de projet sont suspendues du 16 juillet au 15 août et du 24 décembre au 1^{er} janvier

